

NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES

Affectation en collège public Niveaux 6^{ème} (doublement) à 3^{ème}

Année scolaire 2024-2025

L'affectation des élèves dans les collèges publics est prononcée par l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services départementaux de l'Education nationale du Morbihan.

Les demandes de changement d'établissement **hors secteur** établies à l'aide du dossier d'admission dans l'enseignement public sont examinées par une **commission départementale qui se réunira le jeudi 13/6/2024**.

▪ **Collège public du secteur de résidence familiale**

L'admission dans le collège public de secteur est effectuée pour les élèves venant d'un collège privé ou par suite de changement de domicile dans la limite des places disponibles après gestion des élèves présents dans l'établissement l'année scolaire précédente.

Il convient de prendre contact avec le principal du collège de secteur pour procéder directement à l'inscription, après vérification des justificatifs de domicile (facture EDF/GDF, loyer, etc) et de la décision du conseil de classe (copie du bulletin du 3ème trimestre).

▪ **Collège public hors secteur**

Lorsque la demande porte sur un collège autre que celui correspondant au lieu de résidence familiale, l'imprimé « demande de dérogation dans un collège public hors secteur » dûment complété est à joindre au dossier. Ce document est disponible dans tous les collèges du Morbihan.

IMPORTANT : Si aucune pièce justificative n'est jointe à la demande de dérogation ou si la pièce justificative est erronée, la demande sera reclassée avec l'ordre de priorité le moins élevé.

Si la demande d'admission en collège public hors secteur ne peut être satisfaite, la famille se verra proposer par le Directeur des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan une admission dans le collège public de secteur.

▪ **Transmission de la demande**

Le dossier de « demande de dérogation dans un collège public hors secteur » est à transmettre accompagné des pièces justificatives à :

**Direction des services départementaux de l'Education nationale du Morbihan
Division des élèves – DIVEL – Affectations Collège
3 allée Général Le Troadec
CS 72506
56019 VANNES CEDEX**

Pour le lundi 3 juin 2024 dernier délai